



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 040-264004292-20250414-250414H1841H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : jeudi 10 avril 2025

Présents :

Jean Didier BATBY, Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Annick SOUBIROU, Véronique TOUYA

Absents :

Christian BENESSE, Thierry BIBES, Marcel BOUTET, Laurent CIVEL, Bernard POCH

Pouvoirs :

Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Jean-Marie SAUBANERE a donné pouvoir à Muriel BERGES, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	25
Pouvoirs	3
Votants	28

N° 20250414-004

EHPAD DES 5 RIVIERES – EPRD 2025

VU la délibération du CIAS du Pays Tarusate n° 2024-10-14-010 en date du 14 octobre 2024 portant sur les orientations du budget prévisionnel 2025

VU la délibération du CIAS du Pays Tarusate n° 2025-03-11-009 en date du 17 mars 2025 fixant les prix de journée pour 2025, pour les sections hébergement et dépendance,

VU le rapport du Conseil Départemental, portant proposition de fixation des tarifs hébergement et dépendance et du forfait global relatif à la dépendance de l'EHPAD des Cinq Rivières de Souprosse, dans l'attente de l'arrêté de notification 2025,

VU la décision (ARS Nouvelle Aquitaine) tarifaire n°25774 portant fixation du forfait global de soins pour 2024, dans l'attente de la notification 2025,

Le budget prévisionnel (EPRD) dans lequel sont prévues les opérations d'exploitation de l'établissement pour 2025, se décompose de la façon suivante, et est présenté en la forme d'un Compte de Résultat Prévisionnel (CRP) :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (Fonctionnement)	
DEPENSES & CHARGES	RECETTES & PRODUITS

Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	605.000,00 €	Groupe I - Produits de la tarification et assimilés	3.128.389,93 €
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	2.837.508,93 €	Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	400.872,00 €
Groupe III -Dépenses afférentes à la structure	531.036,61 €	Groupe III – Produits financiers et non encaissables	12.553,14 €
Total des charges	3.973.545 ,21 €	Total des produits	3.541.815,07 €
Résultat comptable prévisionnel excédentaire	0,00 €	Résultat comptable prévisionnel déficitaire	431.730,07 €
CUMUL	3.973.545 ,21 €		3.973.545 ,21 €

Les recettes ont été calculées sur une activité de

- Hébergement permanent : 19.674 jours – Taux d'Occupation de 98 %
- Hébergement temporaire : 1.018 jours – Taux d'Occupation de 93 %
- Accueil de jour : 180 jours – Taux d'Occupation de 35 %

Le détail de l'activité est présenté à l'assemblée dans l'annexe 4A : « activité prévisionnelle » jointe à la présente.

De plus, il est acté ce qui suit :

Département :

Le Département des Landes fixe les tarifs journaliers afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'EHPAD des Cinq Rivières pour l'année 2025 comme suit :

- GMP Validé = 734 (02/2020) – 750 (03/2005) à partir de 2026
- Nombre de points GIR pondérés = 49.980
- Valeur du point GIR pour 2024 = 9,10 €
- Prix de journée (Tarif Hébergement) :
 - 65,60 € à compter du 1er février 2024
 - 67,35 € à compter du 1er janvier 2025
- Prix pour les personnes de - 60 ans :
 - 87,58 € à compter du 1er février 2024
 - 87,58 € à compter du 1er janvier 2025 - Maintien de celui de 2024 pour 2025 dans l'attente de nouvelles directives
- Prix de journée en accueil de jour : 41,20 €
- Part Logement = 47,15 €
- Le Forfait global dépendance pour 2025 n'est pas connu à ce jour. Il sera communiqué dans un prochain arrêté. :

Produits issus de la tarification	454.818 €
Dotation du département des Landes	316.246 €
GIR 5 / 6	132.055 €
Dotation hors département	6.517 €

- Les tarifs dépendance n'ont pas encore été fixés. Il est demandé d'appliquer les tarifs 2024 dans l'attente d'un nouvel arrêté. Ainsi, pour 2025, à compter du 1er janvier 2025 :

	Retenu 2024	Maintien du tarif 2024 pour 2025
GIR 1 / 2	24,93 €	24,93 €
GIR 3 / 4	15,82 €	15,82 €



GIR 5 / 6	6,71 €	6,71 €
-----------	--------	--------

- Les produits prévisionnels Hébergement sont :

- Hébergement permanent – Taux d'Occupation prévisionnel de 98 % = 1.325.010,22 €, dont Aide-Sociale de 144.546,57 € et Usagers de 1.180.463,65 €
- Hébergement temporaire – Taux d'Occupation prévisionnel de 93 % = 68.585,87 €
- Accueil de Jour – Taux d'occupation prévisionnel de 35 % = 7.238,84 €

ARS :

Pour mémoire, dans l'attente de la notification 2025, il est rappelé la base reconductible 2024 fixée par la décision (ARS Nouvelle Aquitaine) tarifaire n°25774 portant fixation du forfait global de soins pour 2024

- Hébergement Permanent : 1.137.982,00 €
- PASA : 73.222,00 €
- Hébergement Temporaire : 36.498,00 €
- Accueil de jour : 25.035,00 €

Soit 1.272.737,00 € de Dotation Soins au total

A cela, il faut rajouter la provision pour la part Dépendance pour 386.800 €

Pour mémoire : Pathos = 230 (02/2020) – 247 (03/2025) à partir de 2026

Concernant l'investissement :

La Capacité d'Autofinancement mesure les ressources internes permettant à l'établissement de s'autofinancer ; elle constitue donc une ressource d'investissement.

La CAF est calculée de la manière suivante :

- Comptes 6811 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions » = 84.448,21 €
- Compte 6817 « Provision pour Créances irrécouvrables » = 0 €

- (moins)

- Compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice » = 12.438,14 €
- Résultat comptable déficitaire de la section d'exploitation du budget prévisionnel 2024 = - 431.730,07 €

= (égal) Un total de – 355.720,00 €

L'IAF (Insuffisance d'Auto-Financement quand la CAF est négative) se monte à 355.720,00 €.

Les emplois prévus pour 2025 sont :

208 - Immobilisations incorporelles (Autres)	10.000,00 €
Evolution Titan Malta	10.000,00 €
2153 - Immobilisations corporelles (Matériels à caractère spécifique)	36.779,57 €
Sèche-Linge	15.000,00 €
Plaques de Cuisson - Cuisine	6.000,00 €
Chaudière Chauffage - Tableau de commande / Automate	12.544,13 €
VMC - Unité AZA	3.235,44 €
2154 - Immobilisations corporelles (Matériel et Outillage)	22.000,00 €
Matériel & Ustensiles de cuisine	2.000,00 €
Lits Alzheimer	20.000,00 €
2181 - Autres Immobilisations corporelles (Installations générales agencement)	10.000,00 €



Travaux de rénovation	10.000,00 €
2184 – Autres immobilisations corporelles (Mobilier)	15.000,00 €
Mobilier	15.000,00 €
2188 - Autres Immobilisations corporelles (Autres)	1.220,43 €
Autres imprévus	1.220,43 €
TOTAL	95.000,00 €

Ainsi, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP), dans lequel sont prévues les opérations d'investissement de l'établissement se décompose comme suit :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (Investissement)			
EMPLOIS (Dépenses)		RESSOURCES (Recettes)	
Insuffisance d'Autofinancement prévisionnelle	355.720,00 €	Capacité d'Autofinancement prévisionnelle	0,00 €
Remboursement des dettes financières	0,00 €	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Immobilisations	95.000,00 €	Apports, dotations et subventions, FC TVA	20.035,76 €
Autres emplois	0,00 €	Autres ressources	0,00 €
TOTAL DES EMPLOIS	450.720,00 €	TOTAL DES RESSOURCES	20.035,76 €
Apport au fonds de roulement	0,00 €	Prélèvement sur le Fonds de Roulement	430.684,24 €
CUMUL	450.720,00 €	CUMUL	450.720,00 €

Le tableau de financement expose des dépenses à hauteur de 95.000,00 €, qui s'équilibrent en recettes, du fait d'un résultat prévisionnel de fonctionnement déficitaire de 431.730,07 € et d'une Insuffisance d'Auto-Financement de 355.720,00 €, par un prélèvement sur le Fond de Roulement de 430.684,24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :

A APPROUVER l'EPRD 2025 de l'EHPAD des Cinq Rivières de Souprosse,

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 040-264004292-20250414-250414H1841H1-DE



Signé le 15 AVR. 2025

La Vice Patricia LOUBEREAS



Patricia LOUBEREAS

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »

